

## VARIÉTÉS

### Les Javelles, note archéologique, par Jean Guénégan

En publiant une photo aérienne des deux hauteurs connues sous le nom des Javelles<sup>1</sup>, Jacques Dassié a récemment écrit que ces « tumulus » ont été victimes de méthodes de culture<sup>2</sup> (2). Renseignements pris, l'entreprise Bégué, chargée d'extirper les bois taillis qui recouvraient ces mamelons, a entamé la surface sur la profondeur des souches, sans rencontrer quelque matériau qui présentât un intérêt archéologique. On peut faire confiance à M. Bégué, dont l'expérience en la matière n'est plus à démontrer. Il serait toutefois souhaitable que les autorités compétentes fassent le nécessaire pour que l'origine de ces accidents topographiques soit clairement établie et que, si nous sommes en présence de *tumuli* ou de tout autre œuvre humaine digne de conservation, des mesures de protection soient prises avant que l'irréversible n'intervienne.



### Notes de toponymie, par Jacques Duguet

#### - La rue de la Coue, à Fouras

Cette rue, qui descend du plan du fort au port sud, a conservé un nom ancien. Le sens du mot *coue* est suggéré par un dessin de Duplais-Destouches qui figure dans son ouvrage *Fouras et ses environs*. Ce dessin, intitulé « la falaise de la Coue », représente les rochers éboulés, près du port<sup>3</sup>. Il est probable qu'autrefois l'anse du port sud était surmontée d'une telle falaise, qui a donné son nom au chemin qui y conduisait. Le terme se présente au Moyen Age sous la forme *cout*; la plus ancienne mention que nous connaissons date du début du XIII<sup>e</sup> siècle, au sens de « mur »<sup>4</sup>. Ce sens s'est maintenu en Ré où *cout* désigne le mur d'enceinte d'une écluse à poissons<sup>5</sup>. En Saintonge, on relève le mot dans plusieurs textes, souvent au pluriel, avec la valeur de « vieux murs, murs écroulés, ruines ». Des ruines romaines bien connues, dans la commune de Brossac (Charente), sont désignées sous le nom de *las Couz de Ouvenac* en 1278<sup>6</sup>, c'est-à-dire « les murailles de... ». Cependant le terme a eu aussi l'acception de « falaise », comme à Chauvigny (Vienne), où nous l'avons remarqué dans un terrier de la baronnie de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, désignant de petites falaises, sous la forme altérée *acout*, substantif masculin.

<sup>1</sup> Au nord-est du village de Blénac, dans la commune de la Gripperie-Saint-Symphorien.

<sup>2</sup> Archéologie aérienne en Charentes; les 30 ans de prospection aérienne de J. Dassié; exposition 1993, Musée de Cognac.

<sup>3</sup> P. 225.

<sup>4</sup> *Tout l'histoire de France*, édition Bourdillon, p. 80.

<sup>5</sup> P. Tardy, « Documents et réflexions sur le nom de l'île de Ré... »; dans *Bull. Soc. Géographie de Rochefort*, nouvelle série, tome I, n° 3, 1959, p. 69 note 15; et Jacques Boucard, « Construction d'une écluse à poissons », dans *Cahiers de la Mémoire*, n° 7, printemps 1982, p. 4.

<sup>6</sup> *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XLI, 1911, p. 214.

### **- La Frénade, commune de la Gripperie-Saint-Symphorien**

On se méprendrait si on voyait dans le nom de ce hameau la preuve de l'existence ancienne d'une frênaie. Nous sommes en présence d'un phénomène bien connu, le transport de nom; en l'occurrence, la Frénade est le nom d'une abbaye des environs de Merpins, qui possédait ici une petite propriété. Un partage des revenus de l'abbaye entre l'abbé commendataire et le prieur, en mars 1703, signale en effet « la seigneurie de Sainte-Catherine de Beaulieu, paroisse de Saint-Siphorien en Xaintonge »<sup>7</sup>. D'autre part, un état des charges et revenus en date de février 1790 mentionne « des rentes et agriers dépendant de la chapelle de Sainte-Catherine en Beaulieu, size près de Saint-Jean-d'Angély (*sic*, pour Saint-Jean-d'Angle), du produit de 260 livres par acte de ferme »<sup>8</sup>. On sait que Beaulieu est un écart voisin de la Frénade.

### **- Pargné, commune de Saint-Nazaire**

La forme ancienne de ce nom est Pérignay, comme le prouvent les extraits suivants: *houstel et herbergement de Pérignay* (24 septembre 1481)<sup>9</sup>; *le fief de Pérignay* (1548)<sup>10</sup>; *la baronnie de Soubise, terre et seigneurie de Pérignay* (25 septembre 1658)<sup>11</sup>. La forme contractée actuelle est en usage depuis au moins le XVI<sup>e</sup> siècle: *les habitants des seigneuries de Pougnes, de Pargnay* (avant 1540)<sup>12</sup>. Cet écart, qui a été le siège d'un important fief, porte ainsi un nom qui semble remonter à l'époque gallo-romaine, du type très répandu *Patriniacum*.

### **- Quelques rues de Saintes**

Un ouvrage récent, intitulé *Saintes et l'histoire de ses rues*<sup>13</sup>, qui utilise tout naturellement les travaux de Charles Dangibeaud, m'a suggéré de rectifier quelques erreurs de l'érudit.

La *rue de l'Anguille*, disparue lors de travaux effectués en 1974, doit son nom à une redevance appelée « anguillage », qui frappait les immeubles de la seigneurie foncière royale de Saintes. L'accord est général sur ce point. Cependant Dangibeaud se trompe quand il affirme que cette redevance correspondait à un « droit de pêche à l'anguille »<sup>14</sup>. Il a pris pour argent comptant l'interprétation d'un notaire de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle qui, après avoir donné une délimitation de la partie de la ville vulgairement appelé (*sic*) l'Anguillade », ajoutait: « l'étendue duquel fief de l'Anguillade comprise en sus dites confrontations, estoit autrefois tenue par des pescheurs, lesquels faisoient une redevance à sa majesté pour avoir permission de pescher à la rivière de Charente ». A l'appui de son explication, Dangibeaud cite en note un extrait d'un acte du duc d'Aquitaine et comte de Poitiers Othon en faveur de l'abbaye de Sablonceaux, qu'il a dû lire trop rapidement. En effet, par cet acte, qui est du 8 mars 1197 et non de 1189, le comte de Poitiers concède à l'abbaye une « levée » d'anguilles que les « bourgeois » (c'est-à-dire les habitants de son « bourg ») de Saintes lui doivent une fois l'an. Les termes de cette chartre sont clairs: « ... une levée annuelle d'anguilles dans le fleuve Charente, depuis la cité de Saintes jusqu'au château de Merpins, et ainsi que les bourgeois de Saintes allaient de coutume, sur l'ordre du comte, avec leurs bateaux, pour faire cette levée, qu'ils fassent de même sur l'ordre des frères de Sablonceaux, sans aucun retard, à moins que les frères veuillent les en dispenser »<sup>15</sup>. Il est évident que le devoir en espèces appelé anguillage a remplacé ce devoir ancien, qui consistait en une

---

<sup>7</sup> *Ibid.*, tome IV, p. 161.

<sup>8</sup> *Ibid.*, tome X, p. 314.

<sup>9</sup> Archives Nationales, P. 585, fol CV-CVI, n° 99.

<sup>10</sup> Barbotin, Echillais et ses seigneurs, p. 61.

<sup>11</sup> Archives de M. Chavagnat, à Saint-Hilaire.

<sup>12</sup> Barbotin, *ibid.*, p. 56.

<sup>13</sup> Sous la direction de Claude Coutant-Pajany, *Société d'Archéologie et d'Histoire de la Charente-Maritime*, rue Mauny, Saintes, 1992; 335 pages.

<sup>14</sup> *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXIV, 1904, p. 115-116.

<sup>15</sup> *Gallia Christiana*, II, *Instrumenta*, 477-478. On sait par ailleurs que le « bourg » comtal de Saintes était, et de loin, bien moins important que la seigneurie de l'évêque.

prestation de service concernant collectivement les tenanciers comtaux de la ville, prestation qui ne devait pas manquer de provoquer des frictions.

La *rue du Pont-Amillon* conserve le souvenir d'un pont qui a été désigné à l'aide d'un nom de personne. Dangibeaud propose Million<sup>16</sup>. Cependant un acte de vente de 1418 cité dans *Saintes et l'histoire de ses rues*<sup>17</sup> présente la forme *Ameilhon*, qui est claire. Il s'agit d'un allongement du nom médiéval *Ameil*, latinisé en *Amelius*, peu fréquent mais attesté dans la région<sup>18</sup>.

La *rue du Pont des Monards*, aujourd'hui réduite à l'état d'impasse, rappelle que le ruisseau des Monards actionnait des moulins. Le saintongeais médiéval *monar*, altéré en *monard*, est bien connu comme de la famille du mot moulin (type *\*molinare*). Dangibeaud a retenu à tort l'interprétation « marais » proposée par Grasilier<sup>19</sup> d'après l'observation du terrain, sans aucune analyse linguistique<sup>20</sup>.

D'autre part, on peut relever dans l'ouvrage quelques interprétations de noms qui appellent des remarques.

*Place de l'Aubarée*. Il n'y a aucun doute sur la valeur du terme *aubarée* (variante *aubarède*), qui désigne effectivement un lieu planté d'aubiers. La graphie *Eau Barrée*, qui n'est pas propre à Saintes, n'a d'intérêt que pour une éventuelle étude des « étymologies populaires ».

*Rue des Ballets*, actuellement rue Charles Dangibeaud : Aucun rapport avec baller « danser ». Ce mot est répandu bien loin de la Saintonge. Il a fait l'objet d'interventions, dans le bulletin de la S.E.F.C.O., qui n'ont rien apporté de net. Les amateurs d'étymologie peuvent consulter le *F.E.W.*, article *\*balacon* (Band I, p. 209).

*Rue des Jacobins* : A propos de cette voie, qui monte des Jacobins au château, les auteurs évoquent un « chemin » appelé « Semier Morel » (variante de manuscrit « Sumier Morel »), dont Fouque de Matha réclame les cens en 1271<sup>21</sup>. En fait, ce texte ne signale aucune localisation et le terme semier/sumier ne peut être rapproché du latin *summus*, pour une raison évidente de phonétique. La réponse du procureur du roi à Fouque montre en quoi consiste la demande. Fouque réclamait les cens des avancées de maisons sur la voie publique, appelées « perrons, sulbrons et auvans ». La partie haute de la rue des Jacobins ne paraît pas particulièrement apte à recevoir de telles constructions. Quant à Morel, il est évident qu'il s'agit d'un nom de personne (Moreau en français contemporain).

*Chemin des Carrières-de-la-Croix* : Une *rua cava* est désignée en 1290, dans le secteur de Saint-Macoult. Il s'agit d'une traduction de « rue chave », c'est-à-dire « encaissée », ou d'une désignation de même sens. Aucun rapport avec des carrières, qui étaient d'ailleurs appelées généralement « pierrières ».

### **Une inspiratrice saintongaise méconnue: Marguerite de Queux, par Jacques Duguet**

Surgères a pour sa renommée une Hélène, la « chaste saintongeoise » courtisée par Ronsard. Soubise aurait pu se prévaloir d'une Marguerite, si le poète local Mage de Fiefmelin avait eu le talent du Vendômois et s'il eût composé pour Marguerite de Queux plus de deux petites strophes.

Cette Marguerite, en effet, a eu si peu de notoriété qu'elle passerait presque inaperçue dans la généalogie des de Queux de Saint-Hilaire si l'érudition locale du XIX<sup>e</sup> siècle ne lui avait consacré

---

<sup>16</sup> *Revue de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXVI, 1906, p. 43

<sup>17</sup> P.232.

<sup>18</sup> Le féminin *Amelia* est attesté dans le cartulaire de Notre-Dame de Saintes; c'est le nom d'une moniale en 1086 (n° 57, p. 57).

<sup>19</sup> Dans *Cartulaires inédits de la Saintonge*, Prolégomènes, p. IX.

<sup>20</sup> Voir « Le nom de lieu monard en Saintonge ». dans *Roccafertis*, n° 1, 1960, p. 5-6.

<sup>21</sup> P. Marchegay, dans le *Bulletin du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, section Histoire et Philologie, année 1883, p. 32-36.

quelques recherches, à l'initiative de Théophile de Bremond d'Ars<sup>22</sup>. On la situe cependant sans difficulté dans sa famille, parce qu'elle est désignée comme fille d'une « M. Robert » par Mage de Fiefmelin et parce que Marguerite Robert est connue d'autre part, comme épouse de René de Queux, sieur des Tranquards, en Saint-Jean-d'Angle. Fiefmelin, qui a fréquenté de nombreuses familles de la région, a dédié à René de Queux une de ses *Epigrammes* et des stances dans *Les Muses célestes*, et il a envoyé un compliment à sa femme, suivi de deux strophes pour sa fille.

A M. Robert, Dame des Tranquars

Mainte femme souvent se void parmy les hommes,  
Mais d'hommes on ne void entre femmes ainsi:  
Tes faits masles pourtant te font comme nous sommes,  
Vertueuse en tes mœurs, sage au bien dire aussi.

A Marguerite Queux, sa fille  
O la belle Marguerite,  
Qui florit à son désir!  
C'est d'Amour la fleur d'eslite  
Et du Monde le désir.  
Mais si n'est-ce pour toy, Monde,  
Qu 'Hymen avance sa fleur,  
Le non-mondain aura l'heur  
D'en jouyr au clos immonde<sup>23</sup>.

Théophile de Bremond d'Ars a publié quelques autres vers inspirés par cette Marguerite. Ils sont l'œuvre d'un nommé Garipault, qui n'a pas été identifié mais qui se présente comme un cousin.

Mignonne, tu ressemble aux trésors d'Orient:  
Car tes yeux sont safirs, ton nez un diamant,  
Ta bouche est de rubis qui souspire un séphire,  
De perles sont tes dentz, tes joues de porphire,  
Ton fron est de cristal, ta tresse de fin or,  
Ton sein de marbre blanc, mais qui plus est encor,  
C'est comme un doux printemps quand ses fleurs sont escloses;  
Ton tein flaire les lys, les oeuilletz et les roses.

Ces beautés sont datées, sans autre précision: « ce dimanche soir, à Saintes ». Elles figurent dans un billet dont l'adresse est ainsi libellée: « A madamoyselle madamoyselle Marie de Queulx, à Saint-Hillaire »<sup>24</sup>.

Mage de Fiefmelin appelle son inspiratrice Marguerite alors que Garipault la désigne du prénom de Marie. La mère, qui est souvent dite Marie Robert, est désignée sous le nom de Marguerite Robert dans le contrat de mariage de son fils Jacob avec Jeanne Jolly, le 10 novembre 1601. Il est probable que la mère et la fille ont eu deux prénoms, Marie et Marguerite, et que l'un ou l'autre a prévalu suivant les circonstances.

Née vers 1575-1580, Marguerite était d'une génération postérieure à Hélène de Fonsèque, qu'un contrat de 1592 montre retirée au château de Surgères, approchant alors de la cinquantaine, tandis que Ronsard prend son repos « par les ombres myrteux ». A l' époque de la missive de Garipault, elle résidait à Saint-Hilaire, probablement chez son frère Jacob. On ignore en effet quand ce dernier est devenu seigneur de Saint-Hilaire, en Soubise. Mageau affirme que c'est par héritage de son cousin

---

<sup>22</sup> *Bulletin de la Société des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome I, 1876-1879, p. 169-170 et 172-174.

<sup>23</sup> D'après La Morinerie, *ibid.*, tome III, 1881-1882, p. 412-413.

<sup>24</sup> *Ibid.*, tome I, 1876-1879, p. 172-174.

Ogier-Alexandre, qui est mort en 1666<sup>25</sup>. Or le testament de Jacob a été ouvert à Soubise le 13 mars 1624. Faudrait-il lire 1606 ? Ce qui est certain, c'est que Jacob de Queux était en possession de Saint-Hilaire au début de 1607 : le 29 janvier de cette année, il est dit « escuyer, sieur de Saint Hillayre, eschevin de la ville de Saint Jehan et y demeurant », dans un acte passé devant Rocquemadour, notaire royal à Saintes. Dès cette date, donc, la discrète fleur de Saintonge pouvait résider à Saint-Hilaire.

Le marquis Auguste de Queux de Saint-Hilaire, dernier représentant de la lignée des Saint-Hilaire, faisait partie de la Société des Archives Historiques, de sorte qu'il a dû suivre les recherches sur Marguerite, publiées dans le bulletin de cette association, même si son nom n'y paraît pas. D'ailleurs, François Coppée, qui passa à Saint-Hilaire une partie de l'automne 1886, composa, dans la résidence du marquis, un poème intitulé *Le Rêve de Marguerite*<sup>26</sup>, titre significatif. Un connaisseur de l'œuvre de Coppée pourrait-il nous renseigner sur ce poème ?

---

<sup>25</sup> E.A. Mageau, *Soubise, une page d'histoire locale*, p. 154.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 158.

Les indications sans notes proviennent des archives de la famille de Queux que M. Chavagnat a aimablement mises à notre disposition.